

Elections européennes 2019 - Laïcité

Depuis de nombreuses années le principe de laïcité, élaboré par nos prédécesseurs, subit en France une dérive forte vers les communautarismes et les accommodements raisonnables. Les influences anglo-saxonnes et québécoises prospèrent. Il en est de-même dans de nombreux pays de l'union européenne.

La laïcité doit inclure :

- . la liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire, de changer d'option ;
- . la reconnaissance formelle d'aucun culte par la puissance publique ;
- . le financement public d'aucun culte ;
- . l'indépendance réciproque des pouvoirs publics et des instances religieuses (l'État n'a pas à se mêler de l'organisation d'une religion) ;
- . le primat des lois de la République (présentes et à venir) sur les prescriptions religieuses.

Il faut noter que la majorité des français se dit sans religion. Ainsi **en France**, une fiche de route significative rétablissant l'égalité entre les religions et en supprimant certains privilèges et anachronismes, pourrait être :

- . l'extension concertée de la Loi de 1905 aux départements de la Moselle, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Guyane ;
- . le contrôle effectif de la non-utilisation confessionnelle de fonds publics (État et Collectivités territoriales) ;
- . le contrôle effectif de l'absence d'appels à la violence et à la discrimination ;
- . le transfert des cendres d'Aristide Briand au Panthéon.

En Europe, l'échéance des élections européennes crée l'opportunité d'instiller la laïcité dans les programmes des différentes listes nationales, même si, bien sûr, il faut tenir compte du fait que chacun des membres de l'union européenne a sa propre vision du sujet et que quelques pays ont même une religion officielle.

Pour les élections européennes de mai 2019, tous les partis politiques présentant une liste aux suffrages des électeurs pourraient rechercher et obtenir un consensus européen minimal en matière de laïcité, en inscrivant les points suivants dans leur programme :

- . l'affirmation de la suprématie du droit européen et des droits nationaux sur les prescriptions religieuses ;
- . la suppression du délit de blasphème.

le 15 septembre 2018

Maurice Basquin @mrcbsqn

Michel Fouillet @MichelLGP